

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 19 BIS

N° 1329

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1329

présenté par
M. Guédon, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 19 BIS

I. – À l'alinéa 6, après la première occurrence du mot :

« marée »,

insérer le mot :

« agréée ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la dernière occurrence du mot :

« marée »,

insérer le mot :

« agréées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.